

Ensuite, nous disons qu'il répugne de penser que le Verbe éternel ait voulu prendre la chair humaine d'une femme, qui aurait été un seul instant sous la domination de l'ennemi infernal; pareillement il répugne d'admettre que le Verbe incarné ait abandonné à la corruption son tabernacle immaculé. Au contraire, s'il a été dit du Fils : "Vous ne permettrez pas que votre Saint voie la corruption," ce texte du psaume peut s'appliquer à la Mère de Dieu, comme l'a fait dans un sermon le Thaumaturge de Padoue : "Levez-vous, Seigneur, pour votre repos, vous et l'arche de votre sainteté."

Autre raison, Telle a toujours été la foi de l'Eglise, donc c'est la vérité. "La loi de la prière est la loi de la croyance." Cette croyance, disent les théologiens, fait partie de l'enseignement divino-apostolique; en d'autres termes, elle appartient à la tradition orale apostolique. "Ici, le fait suppose le droit. Ce que croit l'Eglise universelle est la vérité; et si une seule fois elle a admis une vérité, et que cette vérité fasse partie du dogme ou de la morale, elle demeurera toujours." (Malou, *l'Immaculée Conception*, tom. 1, p. 25). Nous devons donc conclure "que nous sommes en présence d'une vérité qui fait partie de la révélation, ou qui en découle nécessairement, ou encore qui a été démontrée par les moyens naturels et est entrée dans l'enseignement catholique, à cause des liens qui la rattachent au dogme; il n'y a pas d'autre hypothèse possible." (Renaudin, p. 54). C'est aussi la conclusion du pieux Servite, le R. P. Lépicier : "Après mûre réflexion, il me semble qu'il y a de solides raisons pour affirmer que l'Assomption de la Bienheureuse Vierge est une vérité de foi, et même, comme disent les théologiens, de foi catholique divine; en effet, d'abord on doit dire que cette vérité est contenue dans le dépôt de la révélation, donc elle est de foi divine; ensuite elle est suffisamment proposée par le magistère ordinaire de l'Eglise, qui a établi pour ce mystère une fête universelle, c'est-à-dire que l'Eglise entière célèbre; donc l'Assomption est de foi divine catholique." (*Traité de la sainte Vierge*, 4^e éd. 2^e part., chap. 1, art. 8).

Enfin. Le péché, la concupiscence et la mort, voilà la triple déchéance des malheureux enfants d'Adam. L'Immaculée Conception de Marie, sa virginal et divine Maternité, sa glorieuse Assomption au ciel en âme et en corps, voilà sa triple victoire sur l'inférial prince de l'orgueil. "Elle a changé le nom d'Eve." Par le privilège de l'Immaculée Conception, elle a triomphé du péché : "Je suis l'Immaculée Conception." Par le privilège de la virginal et divine Maternité, elle a triomphé de toutes les conséquences du péché, elle est Vierge et Mère. Par le privilège de la glorieuse Assomption, elle a triomphé de la mort elle-même, qui est la peine du péché. Ce sont les trois dogmes qui se complètent les uns les autres avec une harmonie merveilleuse et ne peuvent être séparés.

Oh! quelles grâces et quels nouveaux triomphes nous pourrions nous promettre de cette définition dogmatique, que nous souhaitons. Nous sommes aujourd'hui sous la tyrannie du document, et rien n'est admis